



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'attribution du lot n° 1 du marché de travaux d'aménagement  
de l'aire de camping-cars sur les propriétés du Syndicat Mixte  
sur le site d'Arjuzanx**

**Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 20 avril 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'une aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU le dossier de consultation des entreprises établi par la SATEL en vue de la passation du marché de travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars sur la propriété du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx,

CONSIDERANT que la consultation comporte 2 lots comme suit :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : Abattage d'arbres, espaces verts, mobilier et clôtures

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 31 janvier 2023 relative à l'attribution du lot n° 2 « Abattage d'arbres, espaces verts, mobilier et clôtures » à l'entreprise BEVER pour un montant de 80 471,50 € HT,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 février 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

- **Lot n° 1 :**
  - **Attributaire :** Entreprise ROY TP - 780 avenue des petites Landes à POUYDESSEAUX (40120)
  - **Nature des prestations confiées :** Lot 1 - VRD (terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, réseaux divers et maçonnerie)
  - **Montant :** 224 774,13 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit lot et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **14 MAR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE